

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2018

Objet :

Délibération
sollicitant la mise à
enquête publique aux
fins de modifications
des limites
territoriales

Date de convocation

07/06/2018

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Effectif légal : 12

Présents : 14

Votants : 17

Observations :

Le Maire



M. MIGUET Denis
Signature et cachet

L'an deux mil dix-huit le 12 juin à 19h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Miguët, maire

Membres présents : Mesdames Maria, Pré, Dossche, Paillet, Kozlowski, De Michieli-Carpentier

Messieurs Miguët, Penot, Van Rossem, Smorag, Demont, Bruneau, Batilliot, Lenarduzzi

Absents (es) excusés (es) :

M. Lopez ayant donné pouvoir à M. Van Rossem

Mme Caye ayant donné pouvoir à Mme Maria

M. Blisson ayant donné pouvoir à M. Batilliot

Mme Berrier

Mme Tisserand

M. Lemaure

M. Cadario

Mme Cabanne

M. Gouyon

Secrétaire de séance : Mme Dossche

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2112-2 ;

Considérant qu'il est prévu de une modification de la limite entre les communes de Cannes Ecluse et de Marolles afin d'amener cette limite en concordance avec les limites parcellaires et domaniales ;

Considérant que cette modification des limites territoriales permettra à la commune de se voir rattacher une surface de 23 221 m² ;

Considérant qu'il s'agit précisément des parcelles cadastrées :

- C84 d'une surface de 21 944m²
- C752 d'une surface de 727 m²
- C 753 d'une surface de 550 m²

Le conseil municipal à l'unanimité :

Sollicite l'ouverture d'une enquête publique par le préfet aux fins de modifications des limites territoriales entre les communes de Cannes Ecluse et de Marolles ;

Demande pour cette procédure la désignation d'un commissaire enquêteur ;

DONNE au maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant et signant toutes les pièces nécessaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture



Département
de Seine et Marne
**Mairie de
Marolles sur Seine**

Afférents au conseil municipal..... 18
Présents 15
Qui ont pris part à la délibération.... 18
Dont 3 pouvoirs

Date de la convocation
25 avril 2018
Date d'affichage
25 avril 2018

Objet

**Modification
des limites communales**

N°2018-38

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du jeudi 03 mai 2018**

L'an deux mil dix-huit, le trois mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEVEQUE Philippe, Maire.

Etaient présents :

Maire : Lévêque Philippe

Adjoints au Maire : Lechner Jean-Yves, Fontaine Frédéric et Poireau Julien

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Tassel Marie-Rose, Honderlik Michèle, Vallon Armelle, Laurié Véronique, Pineau Lucie, Paviot Jean-Pierre, Loret Jacques, Viez Pierre, Dancoisne Pierre, Aquilon Dominique et Cuvelliez Corinne.

Absents représentés : Françoise Hennequin donne pouvoir à Frédéric Fontaine, Michel Dalibon donne pouvoir à Pierre Viez, Danielle Jambon donne pouvoir à Philippe Lévêque

Arrivée de Mme Aquilon Dominique à 21h05

Secrétaire de séance : Michèle Honderlik

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers municipaux que :

- La société Dupessey exploitait une activité de transports sur le territoire communal au lieu-dit les Bordes.
- Sur cette zone AUxc, le plan local d'urbanisme prévoit en cas de cessation d'activité, la possibilité d'y construire un programme de logements.
- La société Dupessey a cessé son activité sur le site, démoli les bâtiments et souhaite donc y réaliser des logements.
- L'éloignement du site par rapport au centre du village de Marolles-sur-Seine et au contraire sa proximité avec la zone urbaine de Cannes Ecluse et leurs conséquences, en particulier en matière scolaire, conduisent à envisager une modification des limites territoriales.

Celles-ci porteront sur l'ensemble sur la totalité de la zone AUxc correspondant aux parcelles C84, C752 et C753 d'une superficie totale de 23 221 m².

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le principe d'une modification des limites territoriales entre les communes de Cannes-Ecluse et Marolles-sur-Seine.

DE SOLLICITER l'ouverture de l'enquête publique correspondante.

DE DONNER POUVOIR au Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant et signant toutes pièces nécessaires.

Entendu l'exposé qui lui est fait, Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

EMET un avis favorable à la modification des limites communales.

ACCORDE au Maire le pouvoir d'instruction du dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217702794-20180503-MODIFLIMITESCOM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2018

Publication : 11/05/2018

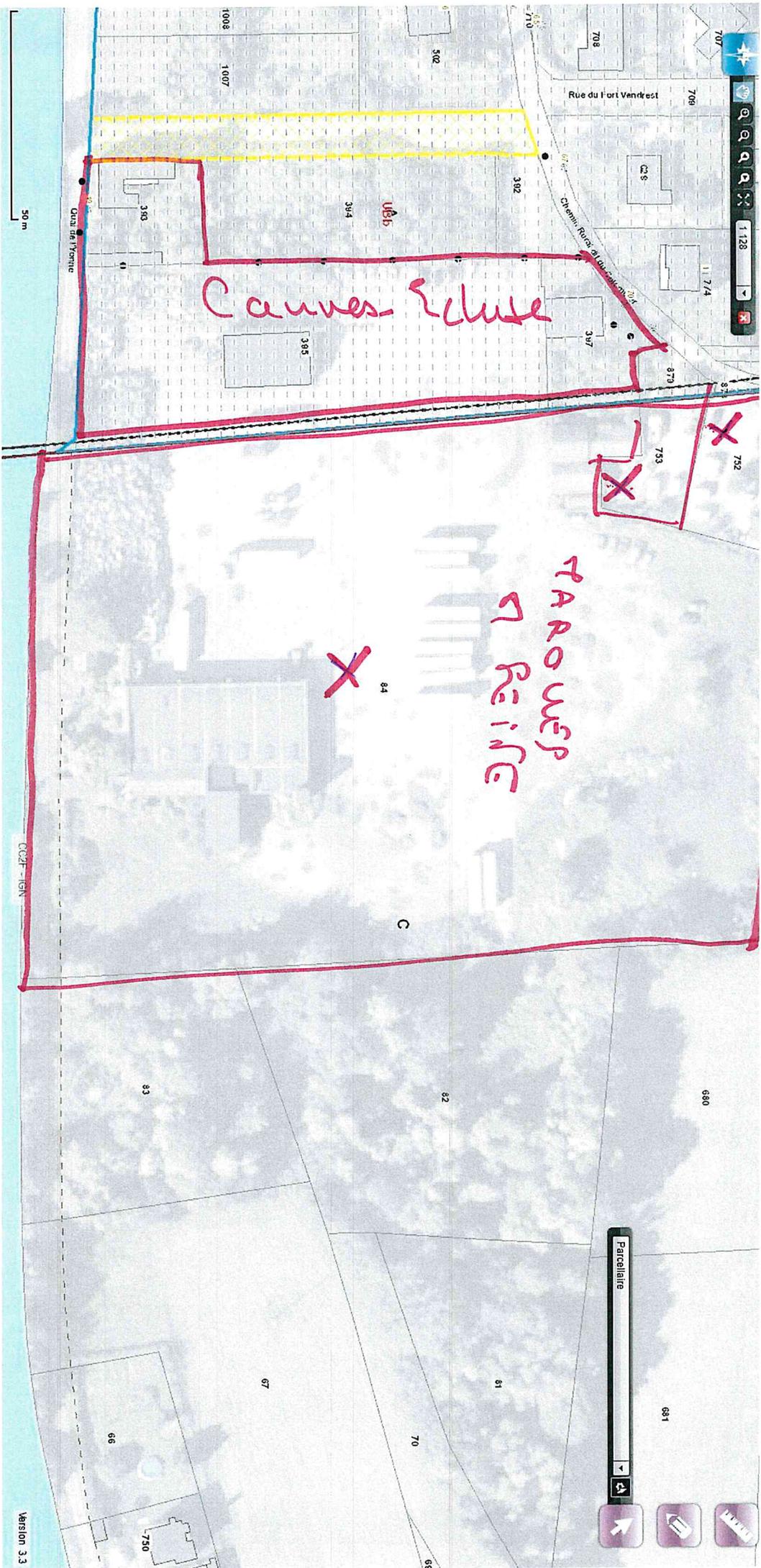
Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Ainsi fait & délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus
Pour copie certifiée conforme au registre

Le Maire,
Philippe LEVEQUE



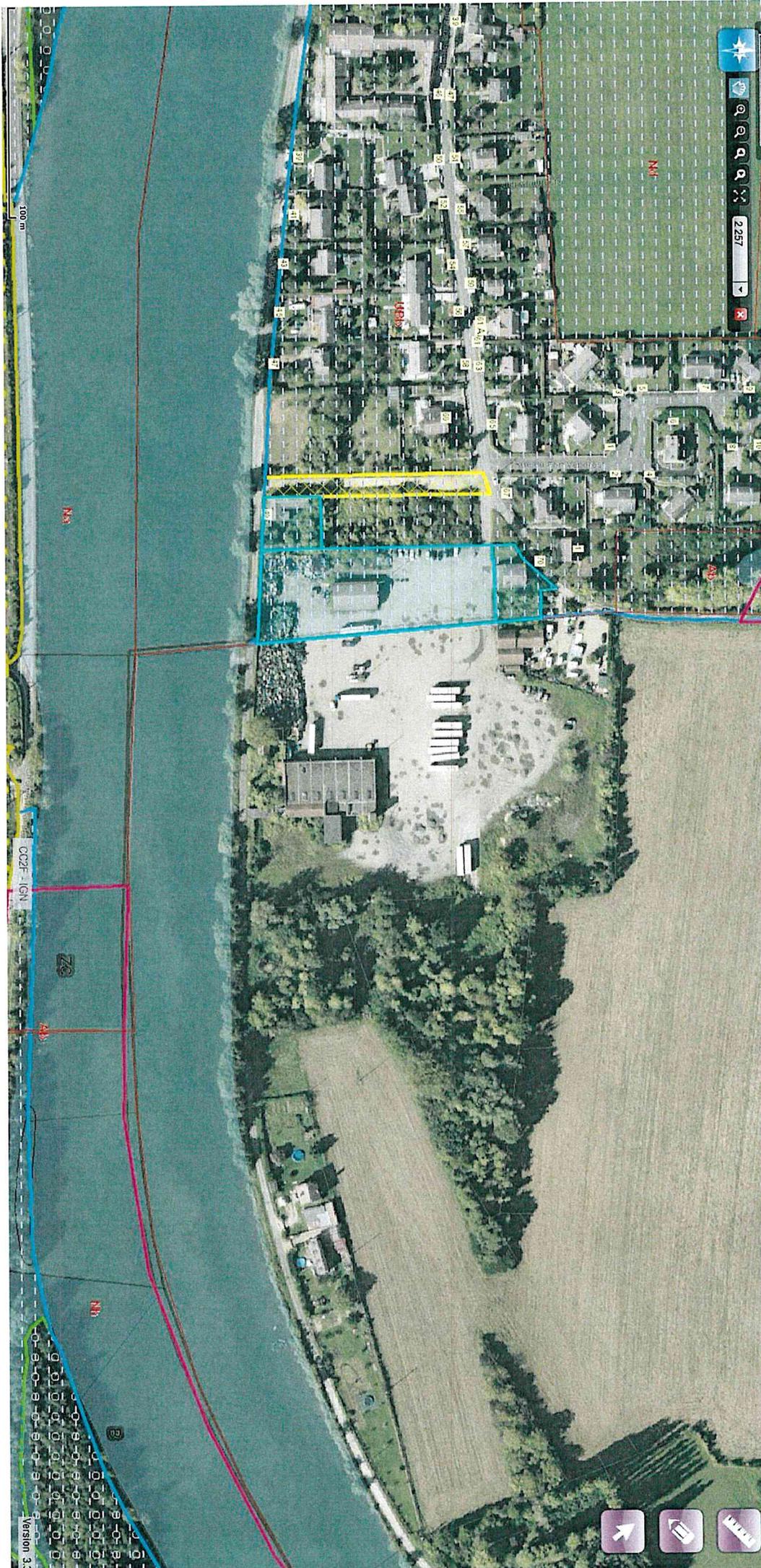


Cannes-Cluse

PAROISSE
REINE

C752 = 727 m²
 C753 = 550 m²
 C84 = 21944 m²

23221 m²



257

100 m

CCZF - (GN)

Version 3.3

Navigation icons: arrow, eraser, and pencil.



Cannes-Écluse, le 9 août 2018

Note de présentation pour enquête publique
Modification des limites territoriales entre Cannes Ecluse et Marolles sur Seine

La société « Les Terrasses de l'Yonne » est titulaire d'un permis de construire pour une construction de logements sur les terrains dont elle est propriétaire à la fois sur la commune de Cannes Ecluse et celle de Marolles sur Seine.

Ces terrains sont limitrophes et dans une même continuité géographique.

Afin de permettre une simplification de gestion des services publics (école, circulation...), et en accord entre les deux communes, une modification des limites territoriales est souhaitée de façon à ce que l'ensemble des constructions soit implanté sur une seule et même commune : Cannes-Ecluse.